



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Nouméa, le - 4 AOUT 2014

Le Directeur

à

Gérant de la société Surfaces Vertes Propres MANA
BP 188
98845 Nouméa cédex

Objet : visite d'inspection des installations de compostage de déchets verts et de boues
de station d'épuration en date du 18 juillet 2014
Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Monsieur le gérant,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la visite d'inspection que nous avons réalisée le 18 juillet 2014 sur votre installation de compostage de déchets verts et de boues de station d'épuration, située sur le lot 115 de la zone industrielle de Normandie, commune de Nouméa.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement

N° 2014-22719/DENV